

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : **RÉGATE DES FLEURS**

Dates complètes : **du 09/04/2022 au 09/04/2022**

Lieu : **Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet,
4, rue de Saint Cloud, 92310, Sèvres**

Autorité Organisatrice : **NAUTIQUE SÈVRES**

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) **INVL**.

2.2 Chaque membre de l'équipage doit présenter au moment de son inscription :

- sa licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou sa licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS À PAYER (si nécessaire)

Les droits requis sont les suivants : **néant**

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : **09/04/2022 de 9h00 à 9h45**

4.2 Date et heure du briefing : **9h45 à 10h15**

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

L'accès à la base nautique Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet est soumis depuis le 21 Août 2021 à la présentation d'un CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE UE (QR code Pass Vaccinal) à l'agent de sécurité de la base.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL